

UN ORGUE DE PHILIPPE II LE PICARD A MAASEIK.

R. FORGEUR

Poursuivant ses recherches dans les archives liégeoises, Madame Lhoist-Colman a trouvé un acte qu'elle a eu l'obligeance de me transmettre. Il concerne l'orgue du couvent de Ste Agnes à Maaseik, ou plus précisément, l'agrandissement de cet instrument, car l'ancien orgue servira dorénavant de positif, posé dans le soubassement, formule que Picard utilisera quelques années plus tard à Gronsveld.

Le couvent de Ste Agnes trouve son origine dans un béguinage fondé vers 1260. En 1429, il adopta la règle de Saint Augustin; les béguines devinrent chanoinesses sous la direction d'une prieure. Le couvent connut une existence souvent mouvementée et agitée jusqu'à sa suppression par l'autorité française en 1796, en droit, mais en fait, en 1799 seulement. (1)

Le nom de la prieure en fonction en 1703 est inconnu, mais le choix d'un facteur d'orgues résidant à Liège n'a rien d'étonnant car la ville appartenait alors au pays ou diocèse de Liège.

Le contrat passé devant le notaire Taury, entre les chanoinesses et Philippe II le Picard est en tous points conforme aux coutumes du temps. Une édition ne me paraît pas utile; une analyse suffira pour montrer au lecteur l'intérêt qu'il renferme. (2)

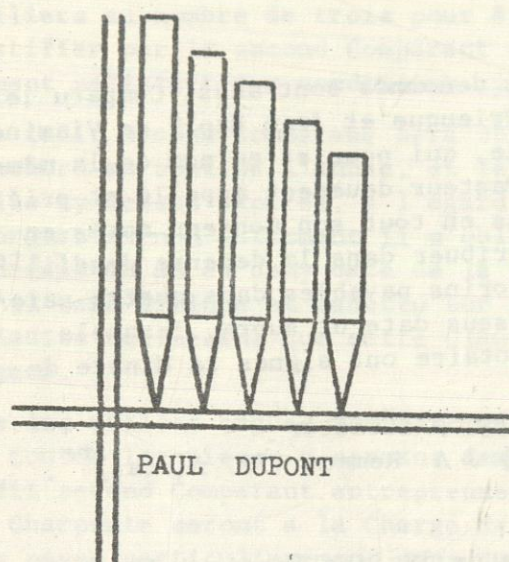
o o o o o

1. E. Persoons a écrit l'histoire du prieuré dans "Monasticon belge" T.6, p. 283-291, Liège, 1976.
2. Conservé aux Archives de l'Etat à Liège.

o o o o o

Le 15 octobre 1703, le Notaire Simon-Dieudonné Taury se rendit dans la maison de Marie-Philippine de Loncin, veuve u commissaire de Limbourg, dans la paroisse St Jean-Baptiste à Liège, pour y rédiger un acte notarié. C'était un conrat passé entre le sieur Pickart, qui signe Ph. le Picard, et la date "demoiselle" agissant pour les chanoinesses régulières de Maaseik, au pays de Liège.

EN PREPARATION :



PAUL DUPONT

L'ORGUE et LE DISQUE

Cet ouvrage vise notamment à combler une lacune des pochettes de disques. Trop souvent, en effet, celles-ci ne donnent, au sujet des instruments enregistrés, que des indications vagues et inexactes.

Dans ce volume, imprimé en offset, le lecteur trouvera, classés par ordre alphabétique, une centaine d'instruments, de tous pays. Pour chaque instrument seront données : - les indications historiques brèves

- la disposition des jeux
- une discographie, reprenant, au total, plusieurs centaines de disques.

Parution : septembre/octobre 1978.

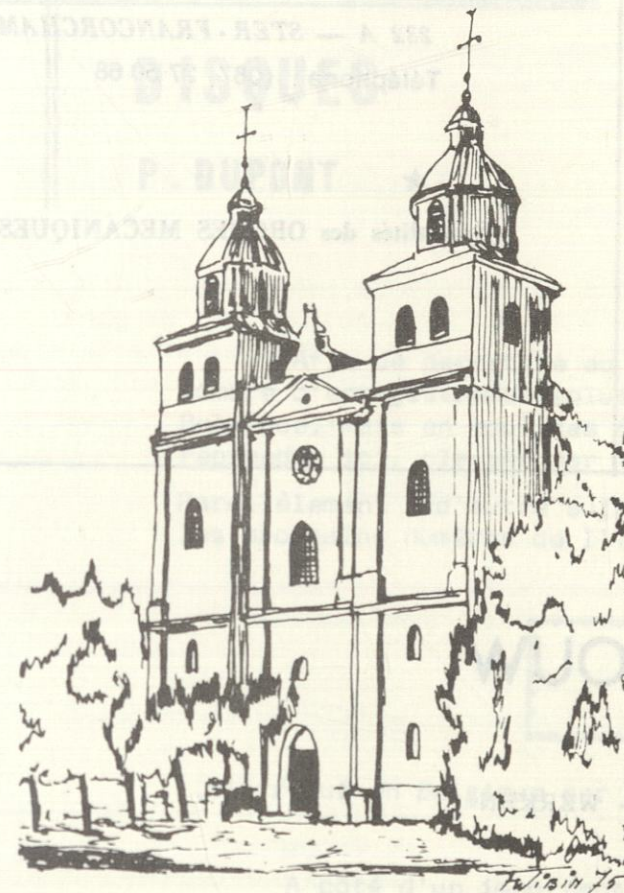
Peut être obtenu uniquement par souscription au prix de FB. 250, frais d'envoi compris. *

Le tirage sera limité strictement au nombre de souscriptions reçues avant le 30 juin 1978.

* par versement au C.C.P. de l'auteur : 000-0958490-33
Paul DUPONT
Stud,7
B 5220 ANDENNE

Voici les clauses du contrat:

- A. Picard fera un orgue neuf de 4', doté de 11 jeux et 16 registres
- 1) Prestant 4 dont les basses seront en montre, de fin étain d'Angleterre, polies et "brunies"; les dessus, sur le secret d'estain commun et le pied d'étoffe.
 - 2) Bourdon 4' bouché; les 12 plus gros en chêne, le reste d'étoffe.
 - 3) Flûte de 2' sonante à l'unisson à l'unisson du bourdon (sic) bouchée en étoffe.
 - 4) Nazard d'étoffe.
 - 5) Doublette d'étoffe.
 - 6) Tierce d'étoffe.
 - 7) Fourniture III, d'étoffe.
 - 8) Cymbale II, d'étoffe.
 - 9) Cornet, de 21 touches, III, d'étoffe.
 - 10) Cromhorne de 4' sonnante 8' de fer blanc, garni d'anches et de languettes de cuivre et de boîtes d'étoffe.
 - 11) Voix humaine d'étain garnie de même que le cromorne.
- Un secret de chêne bien sec avec registres et chapes.
16 registres: nazard, doublette, tierce, cromorne, Voix humaine coupés.
- Un clavier de 48 touches, en chêne, garni comme celui du positif. Le positif sera incorporé dans le corps de l'orgue. Les deux claviers pourront jouer en même temps.
- Deux soufflets de chêne garni de peau de mouton et de parchemin chacun de 6 plis; ils mesureront 3' sur 5' sauf si l'espace dont on dispose pour les placer permet de les agrandir ou oblige à les réduire.
- Le positif posé à l'avenir dans le bas de l'orgue sera réparé; on y ajoutera si possible un cromhorne ou un autre jeu à languette; on changera les autres jeux s'il le faut.
- Un tremblant, un rossignol.
- On pourra tirer le registre du cornet du grand orgue avec le pied pour la commodité de l'organiste.
- Picard sera tenu d'améliorer le petit orgue s'il le trouve opportun.
- B. Délai.
Quinze mois maximum. Picard ne peut, d'ici là, entreprendre la construction d'un autre orgue.
- C. Buffet.
Sera fourni par le couvent.
- D. Transport.
De l'atelier au bateau, aux frais du facteur, puis à charge du couvent.
- E. Prix.
1500 florins bbt (liégeois) à payer à raison de 500 anticipativement et 1000 après l'approbation de l'orgue par les connaisseurs. Le couvent fournira les aliments et le feu nécessaires à Picard et ses ouvriers pendant leur séjour à Maaseik. Les parties contractantes engagent leur personne et leurs biens. Suivent les clauses juridiques habituelles et les signatures des parties, du notaire et des témoins Louis Stassart, chanoine de Ste Croix et Jean Mayon.



Manufacture d'orgues de Malmedy

S.P.R.L.



Facture d'Orgues classiques
à tuyaux

Harmonisation qualifiée

Restauration, transformation

Style ancien et moderne

Fabrication de tuyaux
à bouche et à anche

En magasin:

Instruments neufs

Pianos d'occasion

Tout pour la musique et
l'étude de l'orgue.

S'adresser à :

A. THUNUS

61, rue Cavens, 4890 Malmedy

Tél. (080) 77 75 49

